

adopté

SÉNAT

le 24 avril 1975.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'approbation de la Convention relative au concours en personnel apporté par la République française à la République populaire du Congo, ensemble son annexe, signée à Brazzaville le 1^{er} janvier 1974.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 194, 229 et 254 (1974-1975).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention relative au concours en personnel entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Congo, ensemble l'annexe jointe, signée à Brazzaville le 1^{er} janvier 1974, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 24 avril 1975.

Le Président,
Signé : Alain POHER.

(1) Voir les documents annexés au numéro 194 (1974-1975), Sénat.